



Réunion extraordinaire du 30 octobre 2020 en format CHSCT des DDI

Confinement saison 2 !

Monsieur le Secrétaire général,

Un mois à peine après les débats du CT des DDI sur le projet d'instruction COVID répondant aux données épidémiques de l'époque, nous prenons acte de la réunion de ce pseudo CHSCT des DDI, en l'attente de sa ré-installation formelle la semaine prochaine.

Malgré nos interpellations sur une nécessaire anticipation de la 2e vague au moment où d'aucuns prônaient le retour à la normale, ou s'oppose encore à l'heure où l'on parle à la mobilisation du télétravail comme un moyen de prévention et de protection, elle est malheureusement devant nous.

Il semble bien que la cacophonie soit encore une fois de rigueur. Peut-être même pire que la première. En témoignent les nombreux messages d'alerte de nos représentants et des agents sur ce qui devait être fait aujourd'hui en l'absence de toute instruction. Des directeurs zélés qui font par exemple de la communication avant la com interpellant des agents pour leur signaler que le télétravail n'était pas pour l'instant la règle. Ceci amène de la confusion.

Si nous avons pris connaissance dans l'urgence de [l'instruction de la ministre en charge de la Fonction Publique](#), et de [votre instruction](#) s'appliquant aux DDI. De nombreuses questions restent encore sans réponses, d'autres s'ajoutent.

Les questions toujours sans réponse ou avec des réponses insatisfaisantes :

- Qu'en est-il des personnes vulnérables depuis le jugement annulant l'arrêt d'août 2020 ?
- Qu'en est-il du jour de carence ? Même situation = mêmes conséquences...

- Qu'en est-il des PCA ? Car même si l'économie doit continuer, nous sommes en crise et nous aurions du mal à concevoir que les services fonctionnent de la même façon qu'avant suivant une organisation en télétravail encore improvisée puisque non anticipée par la majorité des DDI. Et nous aurions encore plus de mal à croire que les fonctionnaires soient miraculeusement les seuls « oubliés » de ce virus. La consigne « pas de PCA » risque fort de se confronter à la réalité du terrain dans les semaines qui viennent. Concernant le contrôle de terrain ? Pour les DDPP, DDT, DDCSPP, DDTM, DDCS sont ils suspendus ? Quid des conditions passage de l'examen du permis de conduire ? Qu'en est-il de l'application de consignes « métiers » de la part des ministères ?

- Quid des préfets qui font le forcing pour que des collègues fassent des contrôles sur des mesures COVID pour lesquelles ils ne sont pas habilités ni qualifiés (Vérification de l'application des gestes barrière effectuées par des agents DDPP) dont ce n'est pas le métier. Que se passe-t-il en cas de problème sanitaire ou conflictuel. Quelle position doit adopter l'agent ?

- Quel suivi du temps de travail en télétravail ? FO demande le maintien des modalités d'organisation du temps de travail des agents, à l'administration de mettre en place les outils, y compris déclaratifs. La séparation entre vie privée et vie professionnelle ainsi que le droit à la déconnexion sont plus que jamais indispensables ! D'autant que donner instruction à conserver toutes les missions sous les mêmes contraintes de délais, dans une organisation dégradée, et avec potentiellement moins d'agents pour les conduire, c'est la porte ouverte au burn-out institutionnalisé !! Par ailleurs, toute « mise en permanence » en dehors des horaires normaux doit faire l'objet d'une astreinte formalisée.

- Le nettoyage, la désinfection des poignées de porte régulièrement c'est bien mais rien n'est fait dans de nombreuses structures sur les équipements informatiques communs (pointeuse, photocopieurs, etc....) à rappeler.

Mais ces questions ne sauraient être élucidées sans ces nouvelles questions :

- Qui doit être présent ? Pour quelles missions ?

- Quand la ministre du Travail déclare « le télétravail devient la règle, ce n'est pas une option », quand la ministre de la Fonction publique écrit « les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doivent impérativement être placés en télétravail 5 jours par semaine », l'instruction du MI laisse tellement de portes ouvertes que le bilan risque d'être que la majorité des DDI restent plafonnées à 2 ou 3 jours.

- Qui juge de la qualité « télétravaillable » des missions ou d'une « majeure partie des missions » ? Qui prend en charge les surcoûts liés au télétravail imposé ? Comment est traitée la situation des très nombreux agents ne disposant pas de matériel de l'administration ? Quel est d'ailleurs le taux d'équipement des agents ? Et où en sont les stocks mobilisables ? Au vu des instructions techniques du MI, très peu d'agents en DDI pourront télétravailler :

les moyens informatiques préconisés dans cette circulaire n'étant pas en service dans de nombreuses DDI (Exemple pour le MAA beaucoup utilisent VPN Mercure qui n'est pas ici mentionné, ou les accès VPN requis par les applications métiers du MTE...).

- Un agent désirant se rendre sur son lieu de travail et ne voulant pas télétravailler en a-t-il le droit ? (Résidence familiale n'étant pas appropriée pour effectuer du télétravail bien que l'agent puisse le faire ?)

- Le Mi n'applique pas le principe que, si les agents ne peuvent qu'accessoirement exercer à distance leur activité, leur service doit permettre de réduire au maximum leur temps de présence pour l'exécution des tâches ne pouvant être réalisées à distance ?

- Et qui s'assure de l'homogénéité des mesures sur le territoire alors que le bilan périodique fourni par vos services démontre que chaque direction fait jusque là ce qu'elle veut ?

- Que deviennent les ASA garde d'enfants ? Car même si les écoles restent ouvertes, leurs protocoles sanitaires risquent rapidement de conduire à de la garde à la maison. Viendra-t-on a posteriori leur retirer des jours de congés ? Et quid des agents parents handicapés de plus de 16 ans dont le lieu d'enseignement viendrait à fermer ?

- Pour tous vos agents qui devront se déplacer, quelles sont les dispositions prises pour les repas du midi, lieu de contamination ? Quelle prise en charge des frais de restauration des agents maintenus en présentiel, notamment en cas d'absence de dispositif collectif ? Disposeront-ils tous d'un DUERP réglementairement mis à jour ? Quelles mesures de facilitation de leurs déplacements, y compris en matière de parkings gratuits ?

- Et finalement, est-on vraiment confinés ? A titre personnel oui ! Pour travailler, c'est résolument « light ». Ou l'économie primerait-elle sur la santé sans qu'on ne le dise ?

- Quid des entretiens en cours (Mobilité, SGC, DDETS...), et comment croire que les déménagements liés aux SGC pourront être conduits d'ici la fin de l'année ?

Pour FO, l'ensemble de ces questions doit trouver une réponse dans une instruction dédiée du ministère de l'Intérieur pour les DDI, concertée dans le cadre du CHSCT des DDI. Ce qui ne s'oppose pas à la transmission de premières consignes urgentes pour permettre aux directions de s'organiser durant les premiers jours de ce nouveau confinement.

Comme pendant la première vague, nous affirmons que tous les projets de restructuration, réorganisation doivent être interrompus ! Les dernières parcelles de dialogue social possibles à aménager dans des conditions dégradées dans les semaines qui viennent, au niveau national et local, c'est à la gestion de la crise qu'il convient de les consacrer, à rien d'autre. Et cela a déjà de quoi largement occuper l'administration. Pour ce qui est du format des instances, l'audio-conférence institutionnalisée nous semble à exclure, et l'exception relative au mode présentiel reste à expliciter.

Car oui, vous et nous devons nous consacrer entièrement à la gestion de cette crise dont le président de la République lui-même a indiqué qu'elle serait plus grave que celle connue au printemps, et ce pour la santé des agents des DDI. Ainsi, nous appelons de nos vœux une réunion du CHSCT des DDI et des CHSCT locaux régulièrement, permettant ainsi d'examiner des instructions complémentaires qui ne manqueront pas de s'avérer nécessaires de manière approfondie.

Nous rappellerons enfin que, si la situation sanitaire est alarmante au point d'imposer à nouveau des restrictions de libertés extrêmes, FO restant très vigilante à ce sujet, nous revendiquons que la santé passe avant l'économie.

Je vous remercie.